### LA PROTECTION SOCIALE

La vision adoptée par le Sénégal à travers le PSE est celle d'un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Cette vision s'appuie sur une économie compétitive soutenue par une croissance forte et inclusive, une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationales, une bonne gouvernance et un aménagement dynamique et équilibré des territoires.

La stratégie nationale de protection sociale (2016-2035) est élaborée comme contribution à la mise en œuvre du PSE avec comme objectif d'ici 2035 : « Construire un système de protection sociale accessible à toutes et tous, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais un filet de sécurité global assurant la résilience face aux risques sociaux et à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises pouvant faire basculer dans la pauvreté ».

La protection sociale est un levier essentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités et un facteur de croissance inclusive valorisant le capital humain, soutenant la demande interne et facilitant la transformation structurelle des économies nationales.

Il convient de s'accorder sur la nécessité de la territorialisation de la SNPS avec une responsabilité partagée et un engagement des collectivités territoriales pour l'effectivité de la protection sociale avec comme finalité :

- une meilleure santé et plus de sérénité ;
- une meilleure productivité;
- moins de pauvreté
- moins d'inégalité
- une meilleure inclusion sociale
- plus d'équité
- plus d'autonomie pour les ménages

LA PROTECTION SOCIALE N'EST PAS UN PRIVILÈGE MAIS UN DROIT

### Présentation de INSP!R

Le Réseau international du Droit à la Protection Sociale du Sénégal (REMAPS) est une plateforme d'apprentissage, de concertation et de mise en synergie et d'organisation de l'action politique sur des enjeux de protection sociale.

INSP!R Sénégal qui est créé en 2014, regroupe 25 organisations (membres et alliés) constituées de syndicats, d'organisations de bénéficiaires et d'ONGs intervenant dans différents domaines de la protection sociale : formation professionnelle, droits du travail, couverture maladie des acteurs de l'économie informelle et rurale, protection des groupes à besoins spéciaux, accompagnement pour l'autonomisation des groupes indigents et vulnérables (les familles bénéficiaires de bourse de sécurité familiale), etc.

L'objectif du réseau est de contribuer au développement d'une protection sociale universelle accessible à toutes et tous. Sa stratégie consiste en mise en réseau et communication plaidoyer.



### **CHARTE**

POUR L'ENGAGEMENT DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LOCALES DE JANVIER 2022 A LA PRISE EN CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LEURS PROGRAMMES





# CHARTE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET PROTECTION SOCIALE

## Engagements des candidats pour la prise en charge de la protection sociale dans leurs programmes pour les Collectivités Territoriales

Conscients du rôle que doivent jouer les collectivités dans la protection des populations, nous candidats à la magistrature des collectivités territoriales du Sénégal, nous engageons à :

- 1. Contribuer à la mise en œuvre des programmes phares de protection sociale dans nos collectivités ;
- 2. Investir dans le renforcement des plateaux techniques des structures de santé et dans la densification du réseau d'infrastructures sociales :
- 3. Investir dans l'amélioration de l'accès inclusif des populations aux services sociaux de base.
- **4.** Mettre en place des programmes spécifiques en fonction des besoins la petite enfance, les personnes handicapées, les ménages en situation d'extrême pauvreté, les personnes âgées sans assistance, etc ;
- **5.** Mettre en place des fonds de calamités pour financer les plans de contingences sur les risques majeurs, les investissements prioritaires de la protection sociale et les mécanismes d'alerte précoce et de réactions rapides.

### De manière plus spécifique, nous nous engageons à :

- 1. Contribuer à la prise en charge des ménages indigents à travers les mutuelles de santé ;
- 2. Rendre opérationnels certains services de la Loi d'Orientation sociale et de la Carte d'Égalité de Chance (CEC) au profit des handicapés
- Rendre gratuit certains services tel que l'état civil pour les personnes âgées et les handicapés et garantir un accès prioritaires de ces groupes aux services communaux;
- **4.** Promouvoir l'aménagement approprié des services communaux et des établissements publics par la mise en place d'infrastructures adaptées (rampes, toilettes, tables bancs, guichets spécifiques, places de parking réservées, etc.);

- **5.** Aménager des centres intergénérationnels «maison de vie Keur Mame» pour promouvoir les échanges entre générations
- **6.** Enrôler les personnes âgées dans des mutuelles de santé en complémentarité pour renforcer leurs prises en charge médicale en complément du plan sésame:
- 7. Appuyer les initiatives des femmes et des jeunes en termes de lutte contre la pauvreté, la discrimination, le chômage et les violences faites aux femmes ;
- 8. Renforcer l'appui à l'éducation la nutrition, la santé et l'état civil des enfants ;
- **9.** Promouvoir l'emploi des jeunes pour un travail décent dans les structures créées dans la collectivité ;
- **10.** Promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises en faveur de la Protection Sociale et de la formation ;

Après avoir pris connaissance de la charte et des engagements

nons et engageons l'ensemble des memb ectivités.	res de nos listes dans les différent
Nom	Fonction
Signature	Date